

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil onze, le vingt deux janvier à 14 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 10/01/2011

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., JACOMET M., LEYDET P., MASSE O.,
REYNAUD P., Mmes GIORDANO E., RIGAUULT N. et OBRADOS A..

Absent excusé : Mr DROGOUL- SPANU D..

Objet: révision triennale du loyer du Gîte Saint Pierre

Monsieur le Maire indique à son Conseil que conformément au bail initial, la révision du loyer du Gîte St Pierre doit avoir lieu le 15 février 2011.

Le dernier indice connu (ICC pour les baux commerciaux) est celui du 3^{ème} trimestre 2010 à savoir 1520, le calcul du prix du loyer étant le suivant :

$$\begin{array}{r} 609.80/1520 \\ \hline = 919.54 \\ 1008 \end{array}$$

A compter du 15/02/2011 le prix mensuel du loyer du Gîte Saint Pierre est fixé à 919.54 ; la prochaine révision interviendra le 15/02/2014.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

R.F.

Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 27/01/2011
004-210400909-20110122-DE_2011_03-DE